

Due Diligence

Intervenant

Kevin RIVATON, gérant de CRISTAL Crédit

Définition : La DUE DILIGENCE est un ensemble de vérifications de faits ou d'informations qui permet de se faire sa propre idée de la situation d'une entreprise ou de la réalité d'un contrat commercial.

C'est la mise en œuvre du **devoir élémentaire de précaution**.

La due diligence est un concept anglo-saxon qui trouve sa **base juridique** dans :

- Patriot Act, USA 26/10/2001
- Lutte contre le blanchiment et contre le terrorisme en Inde et au Japon
- En France c'est l'Art L 561-5 à 14 du code monétaire et financier
- C'est la loi du 26/10/2005 pour la lutte contre le blanchiment
- Ce sont les lois Sarkozy contre le terrorisme
- ...

Ce n'est pas :

- L'audit de fusion acquisition
- L'analyse financière
- L'intelligence économique

- Le renseignement commercial
- L'espionnage industriel

La due diligence est un **facteur d'aide à la décision**. Elle est indispensable quand il y a obligation de disposer d'une information fiable, basée sur des faits avérés ou sur des documents réels (liasses fiscales fiables).

Le rapport de due diligence n'est **pas secret mais discret**. Il se construit à partir de recoupements d'informations collectées grâce à des réseaux d'informateurs, complémentaires entre eux. C'est un travail d'investigation, de rigueur, de chance parfois, de curiosité... C'est une activité légale.

Le rapport de due diligence **doit être fiable** ; c'est parfois sur cette base qu'un important investissement peut être décidé. Il doit faire le tour des législations des pays concernés et des usages commerciaux.

La due diligence ne met pas à l'abri **des conflits individuels** qui peuvent survenir entre l'acheteur et le vendeur.

La due diligence peut s'intéresser **aux individus eux-mêmes** surtout lorsqu'ils possèdent des comptes bancaires offshore ou lorsqu'ils participent à des systèmes de portage du pouvoir dans les entreprises, avec des porteurs résidants dans des paradis fiscaux. C'est comme en Russie par exemple où les dirigeants ne sont pas toujours ceux qu'on croit. C'est aussi un service qui peut être utile pour l'embauche de cadres dirigeants (non pas sur leurs compétences, mais sur leur moralité).

La **recherche d'escrocs** n'entre pas dans le champ d'investigation de la due diligence. En revanche les enquêtes d'investigation peuvent apporter des faits avérés et des preuves aux autorités compétentes.

Le **réseau des informateurs** se constitue au fur et à mesure des rencontres et des échanges : conseillers du commerce extérieur, attachés d'ambassades, directions des services fiscaux, banques centrales, lobbyistes, agents des services de l'état...

LA DUE DILIGENCE

III. Intelligence économique donne à la Due Diligence de nouveaux horizons

B - FAIRE PARLER LES SOURCES

En l'absence de données il y a un sous-investissement, on ne réfléchit pas en amontages et fait parler les sources

«Une en place d'un processus de due diligence

«La mise en place d'un due diligence opérationnel et stratégique a appartenu à une Opération Commerciale

«Un état, une équipe dédiée et complémentaire

«Une offre, une mission, un objectif clair

«Des délais des moyens, des ressources

«Un expert - parachutage - sur site avec la mission

Les processus sont également enrichis de concepts les réseaux sociaux



Question : Est-ce que vous intervenez sur de petits dossiers ?

Réponse : Tout dépend de vos enjeux immédiats ou futurs. Nous intervenons parfois pour des honoraires de 400 à 800 euros.

N'hésitez pas à nous interroger.